

RAPPORT N° 91/5-23
au Conseil Municipal

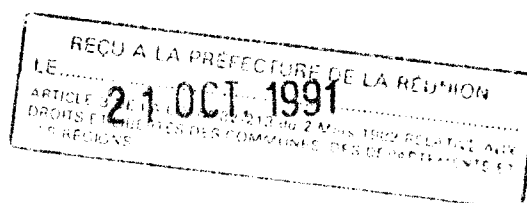
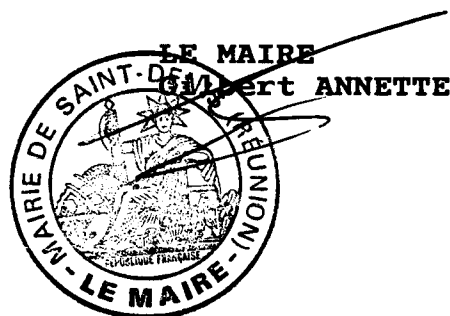
OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisitions de terrains (confer l'annexe) pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord :

- de motiver le dépassement de l'estimation des Domaines de 43 % pour le terrain cadastré section BH n° 501 sis à Sainte-Clotilde -le prix de 400 F/m2 reste malgré tout acceptable pour une surface importante dans le cadre de la réalisation de ce projet, eu égard également à la durée des pourparlers avec l'intéressé et de ses prétentions initiales de 800 F/m2 ;
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/5-23
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET**ACQUISITIONS DE TERRAINS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-23 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions ECOLES, TRANSPORT ET CIRCULATION, et URBANISME ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisitions de terrains (confer l'annexe) pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Motive le dépassement de l'estimation des Domaines de 43 % pour le terrain cadastré section BH n° 501 sis à Sainte-Clotilde ainsi qu'il suit : le prix de 400 F/m² reste malgré tout acceptable pour une parcelle de surface importante dans le cadre de la réalisation du prolongement de l'Avenue Richard Wagner, eu égard également à la durée des pourparlers avec l'intéressé et de sa prétention initiale de 800 F/m².

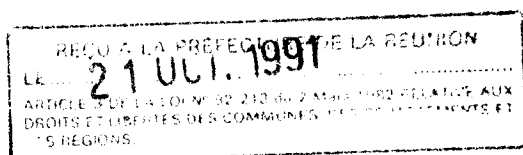
ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 4

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991



Références Cadastré	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AW 299	370 m2	Route Bois- de-Nêfles/ Ste-Clotilde	Marcel TECHER	140 000 F (conforme estimation Domaines)	Amiable	Emprise futur Bd Sud	908-210
AY 195 (partie)	734 m2	Ruelle Dancing Butor/ Ste-Clotilde	SHLMR	1 000 F/m2 pour 335 m2 (selon estimation Domaines) 379 m2 à titre gratuit	Amiable	Elargissement Ruelle Dancing	908-210
BD 122 (partie)	245 m2 environ	Rue Ancienne Poste / Ste-Clotilde	Léonel NAMINZO	600 F/m2 (conforme estimation Domaines)	Amiable	Prolongement Rue Méziaire Guignard (prévu au POS)	901-210
BH 501	1 021 m2	Rue Tessan/ Ste-Clotilde	Félix Victor GAUVIN	410 952 F (supérieur + 43 % à estima- tion Domaines)	Amiable	Prolongement Av. Richard Wagner/ Ste-Clotilde	901-210
BT 544 32/ 34 329/ 330 (parties)	5 200 m2	ZAC II Moufia	SEDRE	600 F/m2 (suivant bilan pré- visionnel ZAC)	Amiable	Acquisition pour rétro- cession par voie échange à Etat / Gen- darmerie pour création nouvelle bri- gade	908-210

Références Cadastre	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BT 896	7 261 m ²	Rue Roger Guichard/ Moufia	SEDRE	954 000 F (suivant bilan ZAC)	Amiable	Réalisation groupe scolaire sur ZAC II Moufia	903-210
BZ 336 (partie)	41 m ²	Chemin Neuf/ Montagne	Jean PINOT	300 F/m ² (inférieur seuil con- sultation Domaines)	Amiable	Elargissement Chemin Neuf	901-210
CR 67	50 m ²	Hauts Bois-de-Nêfles	Claude LEPERLIER	Gratuit	Amiable	Réalisation ouvrage distribution eau potable	
DN 10 (partie)	26 m ²	Angle Boulevard St-François et Rue Monseigneur Mondon	Max MARTIN	800 F/m ² (inférieur seuil con- sultation Domaines)	Amiable	Aménagement carrefour Rue Monseigneur Mondon Boulevard St-François	901-210
DW 83	215 m ²	Chemin Neuf/ Montagne	Etat	75 250 F (suivant estimation Domaines)	Amiable	Elargissement Chemin Neuf	901-210

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 12 octobre 1991
et annexé à la Délibération n° 91/5-23

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

